

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_17  
id. 1499

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**GESTION DE LA DETTE**

---

Par délibération de l'Assemblée Départementale, vous m'avez délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

**A – Bilan de l'exercice 2014**

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2014.

Lors du vote du budget primitif 2014, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 200 000,00 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, deux contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec l'établissement bancaire de la Banque Postale :

1°) budget principal :

– un emprunt de 10 000 000,00 euros, à un taux de 3,25 %, pour une durée de 15 ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

– un emprunt de 200 000,00 euros, à un taux de 3,31 %, pour une durée de 15 ans.

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du budget primitif 2015.

De ce fait, la situation de la dette départementale (budget principal hors P.P.P.), au 31 décembre 2014, est la suivante :

– encours : 190 994 882,15 €

– taux moyen : 4,18 %

– durée résiduelle moyenne : 13 ans 9 mois

– capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute soit : 5 ans 9 mois,

– niveau d'endettement : encours de la dette/recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement hors excédent soit 64,86 % ; ce taux ne doit pas dépasser 100 %,

– risque financier : annuité de la dette/recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement hors excédent soit 6,83 % ; ce taux doit être inférieur à 20 %.

L'annuité 2014 de la dette se répartit ainsi:

|              | Budget Principal | Base de Plein Air et de Loisirs |
|--------------|------------------|---------------------------------|
| - capital :  | 12 060 798,29 €  | 262 759,38 €                    |
| - intérêts : | 8 037 427,45 €   | 159 567,56 €                    |
|              | <hr/>            | <hr/>                           |
|              | 20 098 225,74 €  | 422 326,94 €                    |

Concernant la structure de la dette départementale, je vous précise que :

1°) pour le budget principal, celle-ci est constituée à :

– 57,48 % de prêts à taux fixe,

– 0,49 % de prêts à taux variable,

– 42,03 % de prêts dits « structurés » ayant pour avantage de bénéficier d'un taux fixe moyen de 4,28 % (ils n'ont pas été perturbés par la crise financière et bancaire du deuxième semestre 2008, ni même par celle du quatrième trimestre 2011).

| <b>organismes bancaires</b>                           | <b>capital restant dû<br/>au 31/12/2014</b> | <b>taux</b>                       | <b>année dernière<br/>échéance</b> |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Crédit Agricole<br>(9 prêts)                          | 19 480 460,82 €                             | compris entre<br>0,22 % et 4,80 % | entre 2015 et 2030                 |
| Caisse Française de<br>Financement Local<br>(8 prêts) | 92 664 037,79 €                             | compris entre<br>3,33 % et 4,62 % | entre 2018 et 2034                 |
| Caisse d'Epargne<br>(8 prêts)                         | 27 201 795,03 €                             | compris entre<br>2,72 % et 4,65 % | entre 2019 et 2030                 |
| Société Générale<br>(5 prêts)                         | 11 426 528,79 €                             | compris entre<br>3,42 % et 4,87 % | entre 2017 et 2029                 |
| Banque Populaire Occitane<br>(4 prêts)                | 19 161 221,45 €                             | compris entre<br>3,51 % et 3,94 % | entre 2025 et 2028                 |
| Crédit Coopératif<br>(1 prêt)                         | 2 782 754,91 €                              | 3,70 %                            | 2021                               |
| Caisse des Dépôts et<br>Consignations<br>(1 prêt)     | 901 676,03 €                                | 4,51 %                            | 2027                               |
| Crédit Foncier<br>(1 prêt)                            | 2 709 740,66 €                              | 4,74 %                            | 2027                               |
| Banque Postale<br>(2 prêts)                           | 14 666 666,67 €                             | compris entre<br>3,25 % et 3,74 % | 2028 et 2029                       |
| TOTAL                                                 | 190 994 882,15 €                            |                                   |                                    |

2°) pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, la dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 4,09 % pour un encours au 31 décembre 2014 de 3 709 299,98 € et une durée résiduelle moyenne de 11 ans 2 mois.

| <b>organismes bancaires</b>                           | <b>capital restant dû<br/>au 31/12/2014</b> | <b>taux</b>                       | <b>année dernière<br/>échéance</b> |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Caisse Française de<br>Financement Local<br>(5 prêts) | 360 791,03 €                                | compris entre<br>3,66 % et 4,87 % | entre 2014 et 2021                 |
| Crédit Agricole<br>(4 prêt)                           | 1 171 056,62 €                              | Compris entre<br>3,03 % et 4,80 % | Entre 2022 et 2028                 |
| Caisse d'Epargne<br>(2 prêts)                         | 1 426 158,47 €                              | compris entre<br>3,95 % et 4,19 % | entre 2027 et 2028                 |
| C.D.C.<br>(1 prêt)                                    | 45 947,26 €                                 | 4,42%                             | 2024                               |
| Banque Populaire<br>(1 prêt)                          | 505 346,60 €                                | 3,78 %                            | 2026                               |
| Banque Postale<br>(1 prêt)                            | 200 000,00 €                                | 3,31 %                            | 2029                               |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>3 709 299,98 €</b>                       |                                   |                                    |

### B – La charte de bonne conduite, dite « Charte Gissler »

Rappelons les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités. Ce classement va de l'indice le moins risqué soit 1 A au plus risqué soit 6 F. En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Ainsi la classification de nos emprunts selon la typologie de la charte Gissler, est la suivante :

1°) budget principal : 39 emprunts

– catégorie 1-A (taux fixe simple et taux variable simple) : 34 emprunts pour un encours global de 110 718 774,79 € soit 57,97 % de l'encours,

– catégorie 1-B (barrière simple) : 1 emprunt pour un encours global de 7 823 312,68 € soit 4,10 % de l'encours,

- catégorie 1-C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable) : 1 emprunt pour un encours global de 1 294 224,24 € soit 0,68 % de l'encours,
- catégorie 1-D (taux avec multiplicateur jusqu'à 3) : 0 emprunt,
- catégorie 1-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5) : 1 emprunt pour un encours global de 17 179 454,09 € soit 8,99 % de l'encours,
- catégorie 3-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 26 081 709,54 € soit 13,66 % de l'encours,
- catégorie 4-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 27 897 406,81 € soit 14,61 % de l'encours.

## 2°) budget de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

Tous les prêts (14 emprunts) sont classés en catégorie A1 (taux fixe simple) soit 100 % de l'encours.

## C – Produits structurés

Je vous rappelle que l'encours est constitué à 99,51 % d'emprunts à taux fixe soit 32 emprunts à taux fixe classique avec un encours global de 109 778 596,93 € et 5 emprunts structurés avec un encours global de 80 276 107,36 €. Les 0,49 % restant représentent 2 emprunts à taux variable avec un encours global de 940 177,86 €.

Les cinq emprunts dits « produits structurés » concernent la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA Crédit Local). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette. Ils ont permis, et permettent encore tant que les barrières ne sont pas désactivées, de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation et ont donc généré des économies budgétaires sur le montant des intérêts remboursés (4,543 millions d'euros de 1996 à 2011).

Le détail des cinq emprunts dits « produits structurés » est le suivant :

1°) un produit de pente (TOFIXMS+) : encours de 26,082 millions d'euros, indexé sur l'écart entre le CMS 30 ans (Constant Maturity Swap) et le CMS 1 an. Cet emprunt de la Caisse Française de Financement Local bénéficie d'un taux fixe garanti de 4,18 % tant que l'écart est supérieur ou égal à 0 (au 15/12/2014 il est de 1,478 %). Classement charte Gissler : 3 E. Ce prêt est issu de la renégociation de 17 prêts, débutée en 1997, avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,79 % à 9,90 %.

2°) quatre produits à barrière : 4 prêts de la Caisse Française de Financement Local sont concernés par ce type de produit qui garantit un taux fixe tant que la barrière n'est pas franchie.

- emprunt réalisé en 2003 (délibération de la Commission Permanente du 21/07/2003) et indexé sur l'euribor 3 mois (TOP): encours 1,294 millions d'euros avec un taux fixe de 3,64 % tant que l'euribor 3 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 15/12/2014, il est de 0,082 %). Classement charte Gissler 1C.

- emprunt réalisé en 2005 (délibération de la Commission Permanente du 20/06/2005) indexé sur l'euribor 12 mois (TIPTOP EURIBOR): encours 7,823 millions d'euros avec un taux fixe de 3,33 % tant que l'euribor 12 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 15/12/2014, il est de 0,329 %). Classement charte Gissler 1 B.

- prêt indexé sur l'euribor 12 mois (TOFIXIA) : encours 17,179 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,38 % tant que l'euribor 12 mois reste inférieur ou égal à 6 % (au 15/12/2014, il est de 0,329 %). Classement charte Gissler 1 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations regroupant 7 emprunts (délibérations de la Commission Permanente des 26 avril 1999, 25 août 2003, 20 juillet 2006 et 26 mai 2008) avec des taux variables allant de 4,67 % à 5,10%.

- prêt indexé sur le libor dollar 12 mois (TOFIXIA USD FLEXI) : encours 27,897 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,44 % tant que le libor dollar est inférieur ou égal à 6,50 % (au 15/12/2014, il est de 0,597 %). Classement charte Gissler : 4 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations menées depuis 1996, regroupant 21 prêts avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,75 % à 10,35%

Je vous précise, par ailleurs, que depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Conseil Général sont des prêts à taux fixes classiques.

#### D – Prévisions pour l'exercice 2015 concernant le budget principal

Concernant la gestion 2015, je vous propose, afin de financer nos investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 13 000 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra de financer, en partie, la construction du collège de Verdun-sur-Garonne et la restructuration des Archives Départementales.

- 2005 : 20 500 000 €
- 2006 : 18 000 000 €
- 2007 : 18 000 000 €

- 2008 : 24 000 000 €
- 2009 : 21 000 000 €
- 2010 : 15 000 000 €
- 2011 : 13 500 000 €
- 2012 : 10 000 000 €
- 2013 : 10 000 000 €
- 2014 : 10 000 000 €

Le montant prévisionnel des investissements directs prévus à ce budget primitif s'élève à 27 173 260 € financés à 48 % par emprunt (il était de 45 % en 2014, 57 % en 2013, 44 % en 2012, 77 % en 2011 et de 64 % en 2010 et 2009).

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget principal, de 20 949 680,50 euros avec une répartition de remboursement de :

- 13 105 228,99 euros en capital,
- 7 844 451,51 euros en intérêts.

Le remboursement pour 2015 du contrat de partenariat public-privé du pont de Verdun-sur-Garonne représente un montant de :

- 671 887,20 € en capital,
- 923 536,80 € en intérêts.

Comme vous pouvez le constater les années 2012, 2013, 2014 et 2015 se caractérisent par un recours à l'emprunt inférieur au montant remboursé en capital, signe de notre désendettement.

Selon les évolutions des marchés financiers, je vous propose de procéder, comme par le passé, aux négociations avec les organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions et de continuer à mener une gestion active de la dette en matière de refinancement d'emprunts.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présente communication concernant la gestion de la dette 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de 13 000 000 € pour financer les investissements de 2015 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET